



Écluses démontées, berges reprofilées en vue d'une « remise à l'état naturel » du canal ? Grogne sur l'Aulne. Beaucoup de bruit pour rien, selon le président du comité de bassin.

Turbulences sur le canal de Nantes à Brest. « **On rend les écluses responsables de la pollution. Les vrais responsables se frottent les mains** », tempête un collectif d'associations en invitant à manifester, samedi 24, à Cléden-Poher.

Afin, explique-t-il, de défendre un patrimoine menacé. Par quoi ? Par une directive cadre européenne.

Dans son souci de voir la qualité des eaux de rivières restaurée chez ses membres, l'Europe encourage à la réflexion afin de parvenir à ce « **bon état écologique** » recherché.

Date-butoir : 2015. À l'Ouest, le comité de bassin Loire-Bretagne est maître de la manoeuvre. Une sorte de bras articulé de l'Europe, qui a pris l'initiative d'une étude, au terme de laquelle l'hypothèse d'un « **retour à l'état naturel** » du canal, sur l'Aulne, a paru ne pas être exclue. De quoi provoquer une terrible onde de choc, de Port-Launay à Carhaix. Sans fondement, après enquête.

Monument historique

Ouvrages d'art (écluses, déversoirs, pertuis) démolis ; berges reprofilées ; chemins de halage détruits... Des associations et des élus

locaux envisagent pourtant le pire.

«

Le canal doit rester un canal »,

plaide Richard Ferrand, conseiller général PS du Finistère et président du Smata, un syndicat d'aménagement touristique basé à Châteauneuf-du-Faou.

« **Cette voie d'eau,**

dit-il,

est un monument historique, un patrimoine paysager de première importance, un lieu de vie ouvert à de multiples usages

(pêche, randonnée, navigation)

. À ce titre, il doit bénéficier d'une dérogation.

»

Même son de cloche du côté du Comité des canaux bretons et du collectif d'associations précité, qui met aussi en avant le coût estimé d'un éventuel retour à l'état naturel (4,5 millions d'euros de travaux) et s'en prend aux présidents des « fédés

» de pêche du Finistère et du Morbihan, favorables à l'hypothèse redoutée.

Yves Landrein, le premier nommé, ancien président d'Eau et Rivières, s'insurge. « ***Je ne suis pas un ayatollah. Je ne découvre pas cette problématique-là.*** » Il enchaîne, arguments en main : « ***L e canal, biologiquement, est une entité variée, d'un bout à l'autre. Pas une simple 'masse d'eau***

au sens où l'entend Bruxelles.

Le Comité de bassin se trompe un peu en considérant les choses de façon technocratique.» Gênante pour faciliter le retour à une

bonne qualité des eaux, la canalisation ?

«

C'est un facteur aggravant. Une rivière vive possède un fort

pouvoir d'auto-épuration.

Les vingt-huit barrages sur l'Aulne réduisent les capacités auto-épuratives du milieu. Le débat se situe là : faut-il conserver le canal tel qu'il est, avec les perturbations que cela engendre, notamment pour les saumons et les poissons migrateurs ?

»

Mais,

« jamais rien ne s'opposera à la présence de pêcheurs et de randonneurs.

Il faut raison garder. » Mot de la fin pour Ambroise Guellec, président du comité de bassin Loire-Bretagne. «

Beaucoup de bruit pour rien. Affaire fabriquée à l'approche des élections »,

commente-t-il, jugeant même que

« les interventions un peu véhémentes du président de la Région et l'agitation de quelques élus locaux ne correspondent à rien. »

Alors, interprétation caricaturale d'un avis de technocrates ? Ce qui est sûr, c'est qu'Ambroise Guellec s'en remettra totalement à celui que doit lui formuler l'Établissement public territorial de bassin, nouvelle institution qu'est en train de créer Pierre Maille, président (PS) du Conseil général du Finistère. « À lui de nous suggérer la manière de reconquérir la qualité de l'eau de l'Aulne », dit l'élu bigouden, sans

imaginer un seul instant que les préconisations attendues pourraient aller dans le sens d'un retour à l'état naturel du canal, comme il y a deux siècles.

À titre personnel, lui-même y est hostile. Il le redira, le 30 novembre, à la prochaine réunion du comité de bassin.